

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CORNY

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2016**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2016

Délibération 61-2016 : Convention Communale relative aux Charges Scolaires (Boisemont)

Délibération 62-2016 : Contrat à renouveler pour l'entretien du stade (Paysages Adeline)

Délibération 63-2016 : Devis Bornes sur Départementale

Délibération 64-2016 : Décision modificative chapitre 011

Délibération 65-2016 : Décision modificative chapitre 012

Délibération 66-2016 : Décision modificative chapitre 66

Délibération 67-2016 : Décision modificative chapitre 011

Délibération 68-2016 : Décision modificative chapitre 066

Délibération 69-2016 : Décision modificative chapitre 066

Délibération 70-2016 : Décision modificative chapitre 066

Délibération 71-2016 : Affectation salaire sur budget assainissement

APPEL NOMINAL DES MEMBRES :

Etaient présents :

Mr PIN Pierre, Mr BERNARD Pascal,
Mme GARCIA Catherine, Mme DE MEYER Karine,
Mme LBOUGAULT Sabrina, Mr CORREA Pierre

Etait absent excusé :

Mr SERAFF Fabien
Mr BESSE Laurent a donné procuration à Mr BERNARD Pascal
Mme DERONGS Stéphanie a donné procuration à GARCIA Catherine
Mme PLUVIOSE Marie a donné procuration à Mr CORREA Pierre

Secrétaire de séance : Mr CORREA Pierre

Nombre de votants : 9

Présents : 6

Pouvoir : 3

Ouverture de la séance à 19 H 45.

Secrétaire de séance : Mme GARCIA Catherine

Approbation du Procès-Verbal du 22 novembre 2016.

1) Délibération 61 sur «Convention communale relative aux charges scolaires»

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention communale relative aux charges scolaires 2016/2017 de la Mairie de Boisemont.

Le prix retenu pour l'année scolaire 2016/2017 est fixé à :

-430.50€/enfant en primaire

-1000,70€/enfant en maternelle

La facturation sera établie au nombre d'élèves présents pendant l'année, sur une base fixe de 21 maternels et 32 primaires. Pour les enfants arrivant en cours d'année, le montant sera calculé au prorata du temps passé au sein de l'école.

Le conseil municipal constate une hausse par rapport à l'année précédente.

En effet, le prix retenu pour l'année 2015/2016 était fixé à :

-426.22€/enfant en primaire

-990.81€/enfant en maternelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux charges scolaires 2016/2017.

2) Délibération 62 sur «Contrat à renouveler pour l'entretien du stade»

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau contrat d'entretien Paysages Adeline pour l'entretien du stade.

Le montant s'élève à 2966.40€, pour l'année, comprenant 10 à 12 tontes, finitions sur les pourtours restent à notre charge.

Monsieur le Maire propose de demander des devis aux entreprises GALMEL, Mr ET Mme JALADON, THIERRY PAYSAGISTE....

Afin de pouvoir comparer les tarifs et les services proposés.

Après délibération, le conseil municipal décide de reporter la délibération en attente d'autres devis.

3) **Délibération 63 sur « Devis bornes sur départementale »**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de pose de bornes a été faite sur la départementale 6014 afin de limiter les mauvais stationnements nuisibles aux riverains. Les véhicules stationnent sous les fenêtres, empêchant les riverains de fermer ou ouvrir les volets. Les personnes qui stationnent de jour comme de nuit déposent leurs poubelles sur le trottoir, vident les cendriers, et urinent sur les murs des propriétés.

Un devis d'un montant de 270.67€ est proposé par la société ADEQUAT pour l'achat de 6 bornes.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération.

En effet, Mr CORREA se rendra sur place afin d'évaluer au mieux quelle sera la meilleure solution pour limiter ces désagréments.

4) **Délibération 64 sur « Décision modificative chapitre 011 Commune »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Budget fonctionnement dépenses :

Chapitre 011 article 623 : +2710€

Chapitre 65 article 6558 : -2600€

Chapitre 65 article 6574 : -110€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

5) **Délibération 65 sur « Décision modificative chapitre 012 Commune »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Budget fonctionnement dépenses :

Chapitre 012 article 6218 : +58€

Chapitre 012 article 6411 : +1047€

Chapitre 012 article 6450 : +1085€

Chapitre 012 article 6332 : +30€

Chapitre 012 article 64168 : +841€

Chapitre 67 article 6713 : -3061€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

6) Délibération 66 sur « Décision modificative sur chapitre 066 Commune »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Budget fonctionnement dépenses :

Chapitre 66 article 66111 : +40€

Chapitre 67 article 6713 : -40€

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

7) Délibération 67 sur « Décision modificative sur chapitre 011 Commune »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Chapitre 011 article 6061 : +1235€

Chapitre 011 article 613 : -1235€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer cette décision modificative.

8) Délibération 68 sur « Décision modificative chapitre 65 Commune »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Budget fonctionnement dépenses :

Chapitre 65 article 6573 : +1930€

Chapitre 011 article 623 : -1930€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

9) Délibération 69 sur Décision modificative chapitre 11 Assainissement »

Monsieur le Maire Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Budget fonctionnement dépenses :

Chapitre 11 article 604 : -900€

Chapitre 11 article 6061 : +900€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

10) Délibération 70 sur « Recrutement de l'agent recenseur »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la candidature de Mme Le Bourhis Anais pour le recrutement de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire précise que Mme Le Bourhis Anais est seule à avoir présenté sa candidature pour le poste d'agent recenseur.

Monsieur le Maire et Monsieur BERNARD félicitent cette jeune personne et décident de la recevoir samedi 17 décembre afin de lui faire signer son contrat et son arrêté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter Mme Le Bourhis Anais pour le poste d'agent recenseur.

11) Délibération sur « Affectation comptable du salaire de Mr Sellier sur budget assainissement »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} décembre, le salaire de Mr Sellier sera affecté au budget assainissement fonctionnement dépenses à 100%.

Informations :

Monsieur le Maire présentera ses vœux le dimanche 8 janvier 2017 à 16h30, à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur SELLIER sera en congés du 17 au 28 décembre et du 30 décembre au 8 janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme GREBONVAL sera en congés du 23 décembre au 3 janvier 2017.

Monsieur le Maire informe que la Mairie sera fermée du 23 décembre au 3 janvier 2017.

La commission administrative des listes électorales aura lieu le 9 janvier 2017.

Monsieur le Maire et toute son équipe municipale vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres du conseil,

